

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 30 Mai 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 23/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi trente mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Sonia GUEDON, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU..

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Christian BAISSE, Pierre BIBET, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Claude GEORGES, Jean-Louis GROULT, Jean-Bernard JUIN, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Valéry BEURIOT Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS, Marie-Christine JOIN-LAMBERT Donne procuration à Charles-Edouard DE BROGLIE, Christelle MONNIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Colette RODRIGUE Donne procuration à Didier MALCAVA, Marie-Lyne VAGNER Donne procuration à Sébastien ROEHM, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 70/2023 : Décision modificative n°1 budget Principal IBTN Exercice 2023

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Le budget principal M14 de l'IBTN a été voté le 4 avril 2023,

- Une omission a été constatée au niveau du service transport, les compensations financières versées par la Région qui transitent par le budget principal pour être reversée au budget régie des transports n'ont pas été inscrites ; Ainsi une somme de 460 474 € HT est portée sur la présente Décision Modificative en dépense au compte 678 et en recette au compte 7788.
- Concernant le budget annexe déchets ménagers, les charges salariales ont bien été prévues sur le budget annexe, cependant les 3 premiers mois ont été payés sur le budget principal en raison d'une problématique URSSAF ; Ainsi il est prévu le remboursement par le budget Déchets Ménagers de ces 3 mois de salaires pour un montant de 110 000 € porté en recette à l'article 70872 équilibré par la dépense au chapitre 012.
- Pour le service GEMAPI, une Enveloppe travaux RCE (Restauration de la Continuité Ecologique) votée pour un montant estimé à 75 000 € avec des recettes initiales prévues à 60 000 € correspondant à 80% d'aide de l'AESN. Après l'appel d'offre issu du marché n°23-27630 (2023/008) « Travaux de restauration de la continuité écologique de la Charentonne au droit de l'ouvrage ROE37221 », le montant du projet est de 84 677 € auquel 10% d'aléas liés à l'évacuation de matériaux excédentaires sur le chantier sont à ajouter. Soit un total de 93 145 €. Il est donc nécessaire d'augmenter les dépenses de 18 145 € à l'article 458106 ce qui porte les crédits pour cette opération à un total de 93 145 €. Les recettes sont aussi modifiées avec un budget 2023 initial prévu à 60 000 € correspondant à 80% d'aide, recalculé avec un taux d'aide supérieur au prévisionnel grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'Agence de l'eau. L'équilibre est donc proposé avec l'augmentation des recettes de 18 145 € à l'article 458206, soit un total de 78 145 €.

Ainsi la présente décision modificative est présentée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés** :

- ✓ **ADOpte la Décision modificative N°1 du budget Principal IBTN présenté comme suit :**

D/F	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	HT	Mt	Vote	Libellé	Montant
Investissement												
D	I	PAYSA	831	458106	4581	AQUA	GEMAPI	N	R		TRAVAUX RCE	18 145,00
total dépenses investissement												18 145,00
R	I	PAYSA	831	458206	4582	AQUA	GEMAPI	N	R		TRAVAUX RCE	18 145,00
total recettes investissement												18 145,00

Fonctionnement

D	F	SERVU	812	64111	012	DECH		N	R		RÉMUNÉRATION PRINCIPAL	78 000,00
D	F	SERVU	812	6451	012	DECH		N	R		COTISATIONS À L U.R.S.S.A.	32 000,00
D	F	TRANS	252	678	67	SUBV		O	R		AUTRES CHARGES EXCEPT	460 474,00
total dépenses Fonctionnement												570 474,00
R	F	SERVU	812	70872	70	DECH		N	R		PAR LES BUDGETS ANNEXE	110 000,00
R	F	TRANS	252	7788	77	SUBV		O	R		PRODUITS EXCEPTIONNELS	460 474,00
total recettes Fonctionnement												570 474,00

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230530-70_2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023